



LEGENDE



Zone de transmission simultanée des produits de DR 1.1 ($0,5Q^{1/3}$)
pour une quantité maximale de 3000 kg Eq TNT



Zone de transmission par projection des produits de DR 1.1 ($2,4Q^{1/3}$)
pour une quantité maximale de 3000 kg Eq TNT



Zone de propagation par projection des produits de DR 1.2 ($2,4Q^{1/3}$)
pour une quantité maximale de 10 000 kg



Zone de propagation thermique des produits de DR 1.3 (Z2)
pour une quantité maximale de 10 000 kg

ETUDE DE DANGERS
MBDA
ETABLISSEMENT DE SELLES-SAINT-DENIS

ANNEXE 13.2 :

Zones d'effets générées par les transferts de
produits pyrotechniques de la voie publique vers
l'aire de chargement / déchargement et
inversement - Transferts en application de l'ADR

Format : A4

DATE : 29.06.19

ECHELLE : 1 / 10 000